

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Communautaire du mardi 10 septembre 2024

Convocation

Date : 04/09/2024

Affichée et mise en ligne

le : 04/09/2024

Délibération n°

19-BC100924

Nombre de Membres :

- En exercice : 20
- Présents : 17
- Pouvoirs : 0
- Votants : 17
- Absents : 3

Résultats :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Liste des délibérations

Affichée le 11/09/2024

Mise en ligne le :

20 SEP. 2024

Délibération mise en

ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

20 SEP. 2024

FRANCE SERVICES – CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE SON ACCELERATEUR « LIEUX INNOVANTS – LIEUX ACCUEILLANTS »

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 septembre 2024, à dix-neuf heures trente, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la CCSSO - 30 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 4 septembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Pascale LOISELEUR

Siégeaient au Bureau Communautaire :

Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur FROMENT Daniel	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur SICARD Bruno
Madame JAUNET Christel	Madame TONDELLIER Viviane
Madame LOISELEUR Pascale	

Ont donné pouvoir :

Néant

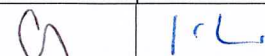
Ne siégeait pas au Bureau Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents :

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur CHARRIER Philippe
Madame LOZANO Michèle

Paraphes



Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 17 présents et
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le 23/09/2024

ID : 060-200066975-20240910-19_BC100924-DE



EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame la Vice-Présidente expose aux membres de l'Assemblée délibérante que la Maison France Services Itinérante (MFSI) est un service de la CCSSO ouvert depuis mai 2021, en itinérance.

Deux agents sont dédiés aux missions conformément à la Charte Nationale d'Engagement France Services.

Après 3 ans de fonctionnement, un premier bilan a retenu l'attention sur différents points :

- Le nombre de demandes à l'année insuffisant (les demandes des usagers sont stables, sans évolution) ;
- La communication sur le service peu élargie ;
- Le développement d'actions avec les partenaires du territoire presque inexistante ;
- L'aménagement du camion à revoir pour optimiser l'espace ;
- L'accès PMR inexistant ;
- La création d'un espace d'attente pour le public.

De plus, l'itinérance a été conçue par le biais d'un bus qui se déplace sur tout le territoire, pour apporter un service de proximité aux administrés. Ce bus aménagé apporte des contraintes en termes d'espaces d'accueil et d'attente pour le public.

Ce lieu innovant doit être porté à la réflexion afin de concevoir quelques aménagements et se transformer en lieu plus accueillant.

Un audit sur le service est prévu vers le mois d'octobre et des recommandations devraient en découler. Répondre à cet AMI permet aussi d'avoir une perspective aux changements à opérer.

Dans le cadre de l'acte II de France Services et dans la continuité de son engagement historique sur le programme, la Banque des Territoires a lancé le 3 juillet, le premier appel à manifestation d'Intérêt de son accélérateur « Lieux innovants - Lieux accueillants ». D'ici 2027, il vise à accompagner 1000 France Services dans la transformation de leur lieu, améliorer la qualité d'accueil et augmenter leur fréquentation, grâce à la rénovation des espaces et l'offre de services locale.

Candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) porté par la Banque des Territoires permettrait de financer une ingénierie en conception de projet. C'est-à-dire que la Banque des Territoires mettra en relation les France Services avec des designers d'espaces ou designers de services qui travailleront sur la conception d'aménagements et l'offre de service à optimiser.

A travers cet AMI, la Banque des Territoires financera ainsi les réflexions menées qui permettront d'avoir des livrables, documents d'appui et les axes nécessaires pour améliorer la qualité d'accueil de France Services.

La candidature à AMI doit être déposée avant le 1^{er} novembre 2024, pour un début d'accompagnement prévu courant décembre 2024, voir début janvier 2025.

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Paraphes	

Vu la délibération n° 2020-CC-07-156 du 17 décembre 2020 portant délégation Communautaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu la délibération n° 2018-CC-09-120 du 26 septembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n° 2020-CC-07-156 du 17 décembre 2020 portant délégations de pouvoirs du Bureau Communautaire ;

Vu la délibération sur n° 2019-BC-04-033 du 25 novembre 2019 portant sur la demande de subvention pour la création d'une Maison France Services Itinérante ;

Vu la délibération sur n° 2020-CC-05-135 du 30 septembre 2020 portant sur la création de postes pour la Maison France Services Itinérante ;

Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 9 avril 2024 sur le bilan 2021-2024 du service.

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE REpondre à cet Appel à Manifestation d'Intérêt sur les « Lieux innovants et Lieux accueillants » pour améliorer la qualité de service de France Services ;

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER la Banque des Territoires pour financer cette étude qui sera menée sur France Services de la CCSSO ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer la candidature et à signer tout acte et documents nécessaires à la réalisation de cette demande ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **20 SEP. 2024**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **20 SEP. 2024**

Fait à Senlis, le **20 SEP. 2024**

Guillaume MARÉCHAL



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Pascale LOISELEUR

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr